

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 18 juillet 2012.

Section du dépôt légal



INSPECTION DES ALIMENTS

[Inspection des aliments](#) > [Condamnations](#) > Liste des contrevenants

Version imprimable

- ▶ Accueil
- ▶ Sécurité des aliments
- ▶ Plaintes
- ▶ Inspections
- ▶ **Condamnations**
- ▶ Service aux exploitants
- ▶ Bref historique
- ▶ Faits saillants annuels
- ▶ Pour nous joindre

.....
Plan du site

ARCHIVES

Consultez la liste des contrevenants des mois précédents.

Sélectionnez:

mois

2012

Liste des contrevenants condamnés

Liste des contrevenants

Mots-clés :

Critères :

Choisir un critère:

RECHERCHER

Juin 2012

9090-0358 QUEBEC INC. LA STREGA DU VILLAGE

1477 Rue Sainte-Catherine Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	27 octobre 2011	26 juin 2012	2000 \$

9159-5397 QUEBEC INC.
RESTAURANT CARI DE L'INDE
4961D Ch. Queen-Mary

Montréal			Restaurant
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	28 janvier 2009	04 juin 2012	1000 \$

**9175-3624 QUEBEC INC.
MAGIC IDEA (RESTAURANT)**

1675 Boul. De Maisonneuve Ouest
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	10 juin 2010	06 juin 2012	1200 \$

**9179-3844 QUEBEC INC.
LA BELLE PROVINCE**

388 Av. Dorval
Dorval

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
L'exploitant d'une conserverie ou d'un établissement, d'un lieu ou d'un véhicule où l'on prépare, conditionne, transforme, emballe, entrepose, débarque, reçoit, donne à des fins promotionnelles, met en vente ou vend des produits ou détient des produits en vue de la vente ou de la fourniture de services moyennant rémunération ou du don à des fins promotionnelles, doit maintenir la conserverie, l'établissement, le lieu, les locaux, le véhicule et le matériel propres. Cet exploitant doit empêcher que l'aménagement des installations, l'exécution des opérations de préparation, de conditionnement ou de transformation des produits, leur entreposage ou l'exécution de toute autre opération ou l'utilisation du matériel soient susceptibles d'affecter la salubrité des produits ou les conditions sanitaires de l'exploitation.	06 mai 2010	04 juin 2012	2000 \$

**9206-3650 QUEBEC INC.
TAI EXPRESS VILLA MADINA**

1995 Boul. Marcel-Laurin
St-Laurent

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	25 mars 2011	13 juin 2012	1000 \$

**ANH HUNG PHAM
SANDWICH VIETNAMIEN HOANG
OANH**

1071 Boul. Saint-Laurent
Montréal

Épicerie avec préparation

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement doivent: porter un bonnet ou une résille propre qui recouvre entièrement les cheveux; porter un couvre-barbe propre qui recouvre entièrement la barbe.	28 juin 2011	11 juin 2012	400 \$

**LES VIANDES MAMMOLA INC.
LES VIANDES MAMMOLA**

1824 Rue Bélanger
Montréal

Charcuterie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	06 juillet 2011	11 juin 2012	3000 \$

**NIHAD AL KELLESLI
BONIZZA PIZZERIA BONIZZA**

525 Boul. Rosemont
Montréal

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	04 mai 2011	06 juin 2012	1500 \$

**PIERRE MARSEILLE
LE CARILLON TROPICAL**

5872 Av. du Parc
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	15 avril 2011	01 juin 2012	2000 \$
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	15 avril 2011	01 juin 2012	1500 \$

**RASATHURAI KETHEESVARAN
RESTAURANT VIP 2010**

370 Av. Beaumont
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	27 mai 2010	06 juin 2012	1500 \$
Total : 10 contrevenants			17100 \$